



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 31 mars 2026 — N° 49

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 10 heures.

Moment de recueillement

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 26 mars 2026, sur la motion de report proposée par Mme Dufour (Mille-Îles) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 136 en annexe)

Pour : **21** Contre : **49** Abstention : **0**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes, proposant que le principe du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec, soit maintenant adopté.

À 12 h 00, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

En conséquence, conformément à l'article 52 du Règlement, le débat sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes, est ajourné au nom de Mme Prass (D'Arcy-McGee).

31 mars 2026

Les travaux reprennent à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Diane Lafrenière.

Mme Roy (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 175^e anniversaire de Sainte-Julie.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale de visibilité transgenre.

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Denis Leclerc.

Mme Proulx (Berthier) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale de visibilité transgenre.

31 mars 2026

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de souligner la tenue d'une soirée de reconnaissance afin de rendre hommage aux bénévoles de la circonscription de Saint-Jérôme.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Aide Homme.

Mme Gentilcore (Terrebonne) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de l'organisme MOMS.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Chœur classique de l'Outaouais.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner le 125^e anniversaire de la municipalité d'Ascot Corner.

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner le travail des organismes communautaires de la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce.

À 13 h 54 M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

31 mars 2026

Les travaux reprennent à 14 h 07.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, dépose :

Le plan stratégique 2025-2029 de la Société québécoise d'information juridique;
(Dépôt n° 693-20260331)

Le rapport du Conseil de la magistrature quant à la mise en œuvre du programme de perfectionnement sur les réalités relatives à la violence sexuelle et à la violence conjugale pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.
(Dépôt n° 694-20260331)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 25 février 2026 par M. Marissal (Rosemont) concernant l'opposition au gel des embauches et aux mises à pied dans la fonction publique québécoise afin d'assurer la qualité des services publics.
(Dépôt n° 695-20260331)

31 mars 2026

Mme la présidente, dépose :

Les prévisions budgétaires 2026-2027 et le rapport financier préliminaire 2025-2026 du Directeur général des élections du Québec et de la Commission de la représentation électorale;

(Dépôt n° 696-20260331)

Le rapport du Directeur général des élections du Québec intitulé *Financement politique : Bilan et perspectives 2025*;

(Dépôt n° 697-20260331)

Copie du préavis de la motion proposée par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 1^{er} avril 2026, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 698-20260331)

Dépôts de rapports de commissions

M. Allaire (Maskinongé), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 31 mars 2026, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant Le Country Club de Montréal. Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 699-20260331)

Ce rapport est adopté.

31 mars 2026

M. Provençal (Beauce-Nord), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 25 et 26 mars 2026, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 700-20260331)

Questions et réponses orales

M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, soulève une question de directive concernant l'absence de ministres pendant la période des questions et réponses orales.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Mme la présidente indique que l'article 189 du Règlement prévoit qu'un ministre peut toujours agir au nom d'un autre ministre. Il arrive d'ailleurs fréquemment que des ministres soient remplacés par d'autres ministres lors des travaux parlementaires, dont la période des questions et réponses orales.

La présidence a déjà rappelé qu'aucun article du Règlement ne rend obligatoire la présence d'un ministre lors du débat portant sur une étape de l'étude d'un projet de loi : il en est de même pour la période des questions. Ce choix appartient à l'exécutif.

Comme la présidence l'a déjà affirmé dans d'autres contextes, il est cependant souhaitable, pour le bon déroulement des travaux parlementaires, que les ministres soient présents. En effet, le contrôle parlementaire est l'un des rôles fondamentaux exercés par les députés, dont l'efficacité repose en partie sur la participation des membres de l'exécutif.

Il n'appartient toutefois pas à la présidence d'intervenir en cette matière pour le moment.

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Zanetti (Jean-Lesage) retire certains propos non parlementaires.

31 mars 2026

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime sa profonde tristesse à la suite du décès, les 25 et 26 mars 2026 à Montréal, de Serge et Valmont, deux personnes en situation d'itinérance connues de leur milieu, décès qui s'ajoutent aux 108 personnes en situation d'itinérance décédées au Québec en 2024;

QU'elle rappelle que la lutte contre l'itinérance nécessite des efforts et un financement soutenu et prévisible, tant pour répondre aux besoins d'urgence que pour développer des solutions durables, notamment en logement social;

QU'en conséquence elle blâme sévèrement le désengagement du gouvernement fédéral dans le financement de la lutte contre l'itinérance et demande la reconduction des programmes essentiels tels que le Plan de réponse communautaire aux campements, ainsi qu'une bonification du financement du programme *Vers un chez-soi*;

QU'enfin elle invite les membres de l'Assemblée nationale à observer une minute de silence en mémoire des personnes en situation d'itinérance décédées.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

31 mars 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Lafrenière, ministre de la Sécurité publique, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle le caractère inacceptable et condamnable d'insulter et d'injurier les membres des forces policières et des forces de l'ordre en fonction;

QU'elle se prononce en faveur d'infractions et d'amendes pour les individus fautifs;

QU'enfin, elle demande au gouvernement de mettre en place les mesures législatives nécessaires pour interdire d'injurier ou d'insulter les policiers dans l'exercice de leur fonction.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 137 en annexe)

Pour : **92** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lévesque (Chapleau), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), propose :

QUE l'Assemblée nationale condamne avec la plus grande fermeté les propos inacceptables et à caractère misogyne dirigés envers une policière dans l'exercice de ses fonctions;

QU'elle souligne le professionnalisme et le dévouement exemplaires dont font preuve les policières et policiers du Québec;

QU'elle rappelle que l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un principe fondamental, non négociable, de la société québécoise;

31 mars 2026

QU'elle encourage les municipalités à adopter un cadre réglementaire interdisant de tels gestes à l'endroit des policières et policiers du Québec;

QU'enfin, l'Assemblée nationale réitère son appui indéfectible à l'ensemble des forces de l'ordre œuvrant sur le territoire québécois.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 138 en annexe)

Pour : **92** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Morin (Acadie), conjointement avec M. Skeete, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Boissonneault (Arthabaska), M. Chassin (Saint-Jérôme), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), M. Carmant (Taillon), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne que la Communauté hellénique du Grand Montréal célèbre cette année 120 ans d'engagement, ayant notamment joué un rôle essentiel dans le rayonnement culturel, social, éducatif et communautaire du Québec;

QU'elle rappelle que le Québec compte une communauté hellénique dynamique et que des générations de citoyens d'héritage hellénique ont contribué de façon remarquable à l'essor du Québec dans des domaines tels que l'entrepreneuriat, l'éducation, la santé, la vie associative, l'action communautaire, les arts, la philanthropie et bien d'autres;

31 mars 2026

QU'enfin, elle se réjouisse de constater que les membres issus de cette communauté ont réussi, par leur engagement et leur labeur, à s'épanouir pleinement au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à l'enfance par les personnes reconnues à titre de responsables d'un service de garde éducatif en communauté.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi visant à favoriser l'accès au logement et modifiant diverses dispositions concernant le domaine de l'habitation.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions portant sur une demande visant à améliorer et à stabiliser le financement des organismes communautaires et des organismes à but non lucratif au Québec ainsi que d'une pétition portant sur une demande visant à améliorer et à stabiliser le financement des organismes communautaires autonomes.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 1^{er} avril 2026, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Fontecilla (Laurier-Dorion).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que, dans le contexte de la crise du logement, de nombreux locataires renoncent à faire valoir leurs droits par crainte que le caractère public des dossiers au Tribunal administratif du logement nuise à leur recherche de logement;

QU'elle constate que cette situation compromet l'accès à un logement, favorise des hausses de loyers abusives et contribue au maintien de conditions de logement insalubres ou non sécuritaires;

QU'elle prenne acte du fait que plusieurs autres juridictions, notamment la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, ne rendent pas publics les noms des locataires qui exercent leurs droits;

QU'enfin elle demande au gouvernement du Québec d'agir dès maintenant afin d'anonymiser les dossiers des locataires reconnus non fautifs au Tribunal administratif du logement.

31 mars 2026

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes, proposant que le principe du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires, ainsi que les amendements transmis par M. Grandmont (Taschereau).

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont rejetés.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

31 mars 2026

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail, ainsi que les amendements transmis par M. Chassin (Saint-Jérôme).

Les amendements sont déclarés recevables.

Le débat terminé, les amendements sont rejetés.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec.

Le débat terminé, le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi visant à favoriser la sécurité et le sentiment de sécurité de la population et modifiant diverses dispositions, ainsi que l'amendement transmis par M. Derraji (Nelligan).

L'amendement est déclaré irrecevable, puisqu'il introduit un nouveau principe au projet de loi.

En effet, un des principes du projet de loi vise des modifications au régime de surveillance et de contrôle du transport routier des personnes et des biens.

L'amendement cherche quant à lui à modifier l'article 202.2.1.2 du Code de la sécurité routière, qui prévoit l'interdiction d'avoir une alcoolémie égale ou supérieure à 50 mg d'alcool par 100 ml de sang pour les conducteurs de véhicules lourds. De manière plus spécifique, l'amendement vise à élargir cette interdiction pour tous les conducteurs de véhicules routiers, sous peine de la suspension du permis pour une période de 24 heures. Or, cette section du Code de la sécurité routière portant sur la suspension des permis n'est pas visée par le projet de loi n° 13.

31 mars 2026

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis).

Débats de fin de séance

À 18 h 30, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Dufour (Mille-Îles) à Mme Proulx, ministre responsable de l'Habitation, portant sur le sujet suivant : « les effets de la désuétude des infrastructures en eau sur la crise du logement ». Mme Guilbault, ministre des Affaires municipales, remplace la ministre pour ce débat.

À 18 h 43, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 1^{er} avril 2026, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

31 mars 2026

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de report proposée par Mme Dufour (Mille-Îles) :

(Vote n° 136)

POUR - 21

Beauchemin (PLQ)	Dufour (PLQ)	Labrie (QS)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	(Mille-Îles)	Laflamme (PQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	
(La Pinière)	Fortin (PLQ)	Morin (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Garceau (PLQ)	Paradis (PQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Grandmont (QS)	Prass (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	

CONTRE - 49

Allaire (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Reid (CAQ)
Blouin (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Bogemans (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bourassa (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	St-Louis (CAQ)
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dionne (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Hull)

31 mars 2026

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Lafrenière, ministre de la Sécurité publique, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) :

(Vote n° 137)

POUR - 92

Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulet (IND)
Arseneau (PQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	(Mille-Îles)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (IND)	Laflamme (PQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	Duranceau (CAQ)	Lakhoyan Olivier (IND)	Rizqy (IND)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blanchette Vézina (IND)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
(La Pinière)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Grandmont (QS)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Chassin (IND)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)	
Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	

31 mars 2026

Sur la motion de M. Lévesque (Chapleau), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) :

(Vote n° 138)

POUR - 92

Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulet (IND)
Arseneau (PQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	(Mille-Îles)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (IND)	Laflamme (PQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	Duranceau (CAQ)	Lakhoyan Olivier (IND)	Rizqy (IND)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blanchette Vézina (IND)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
(La Pinière)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Grandmont (QS)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Chassin (IND)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)	
Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	